

## **Avis decembre 2011 1**

Est par les présentes donné par la soussignée, France Bisson, directrice générale / Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

RÈGLEMENT 145-2011  
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 139-2010 ET 141-2011  
AFIN DE MODIFIER LA CLAUDE DE TAXATION.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Olivier qu'à une séance subséquente le Règlement 145-2011 – Règlement modifiant les Règlements numéros 139-2010 et 141-2011 afin de modifier la clause de taxation, sera adopté.

Donné à Val-Alain le 2 décembre 2011.

France Bisson, directrice générale / Secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 2 décembre 2011 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de qui, je donne ce certificat ce 2 décembre 2011.  
France Bisson, Directrice générale / Secrétaire-trésorière